

Compte-rendu de la séance du 12 AVRIL 2022

Présidente : Michèle MOUTTE - Secrétaire : Stéphanie GIOVANNONI

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de ML. CARAYOL représentée par M. MOUTTE, de P. WAGNER représenté par J. BOUNOUS, P. LERMA représenté par E. ROBIN

Absente : M. PELISSIER

Approbation du dernier compte-rendu : Séance du 22 février 2022 approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Agence France Locale : délibération cadre d'octroi de la garantie à certains créanciers - année 2022
- Délibérations pour demande subventions : Lavoir de la Rouine, Tarifs ANS
- Délibération : Contrat de solidarité territoriale
- Tarifs Columbarium
- Vote des taxes locales 2022
- Budget Général - exercice 2022
- Budget Annexe Eau/Assainissement - exercice 2022
- Subventions aux associations - exercice 2022
- Questions diverses

Pas d'utilisation de l'article L21-2222 du CGCT.

- Agence France Locale : délibération cadre d'octroi de la garantie à certains créanciers
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement annuel des engagements de garantie de la Commune de Banon auprès de l'Agence France Locale.

- Lavoir de La Rouine :

Suite à l'appel à projets Petit Patrimoine Rural lancé par la Région Sud, Madame le Maire précise que pour l'année 2022, la restauration du lavoir de la Rouine remplit les conditions de cet appel à projets. Les travaux estimés à 27464€ HT peuvent faire l'objet d'une subvention de 50% de la région et d'une subvention de la part de la Fondation du Patrimoine estimée à hauteur de 15%. Délibération concernant le financement de ces travaux prise à l'unanimité.

- ANS Valorisation de l'équipement sportif

Pour compléter le dossier de subvention déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport, une valorisation de l'équipement doit être effectuée. Le cout horaire sur la base de 6 heures d'utilisation quotidienne est de 3.54€ HT. Madame le Maire précise toutefois que cet équipement sera mis à disposition à titre gratuit. Délibération prise à l'unanimité.

- Contrat départemental de Solidarité territorial :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer les documents relatifs au contrat départemental de solidarité territoriale 2021-203 du territoire Haute Provence Pays de Banon.

- Tarif columbarium

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée l'installation prochaine d'un nouveau columbarium. Elle invite le Conseil Municipal à fixer un nouveau tarif. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 600 euros la concession cinquantenaire dans le columbarium communal à compter du 1^{er} mai 2022

- Vote des taux de taxes locales

Maintien à l'unanimité des taux pour 2022 soit 37.93% taxe foncière bâti ; 50.23% taxe foncière non bâti

- Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

- Association du Crou de Bane 350.00 euros (Mmes CLAYES et MARC ne prenant pas part au vote)
- Secours catholique 200.00 euros
- Restaurants du Cœur 250.00 euros
- APAJH 50.00 euros
- Comité des Fêtes 4 000.00 euros (Mme GIOVANNONI ne prenant pas part au vote)
- Entente Sportive Banonaise 3 000.00 euros
- Foyer rural 1 000.00 euros
- Par sons et par mots 1 250.00 euros
- Les Bouchons d'Amour 100.00 euros
- Cœur du Pays de Banon 1500.00 euros
- Association Envisage 450.00 euros
- COO.MAI.D 200.00 euros
- Boule Banonaise 800.00 euros
- Syndicat d'initiative 2500.00 euros

- Budget – CA Budget Général et budget de l'eau

Vote à l'unanimité

CA 2021 Budget Général	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		187 214,51 €	44 368,53 €		44 368,53 €	187 214,51 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	1 285 661,12 €	1 314 935,55 €	690 008,97 €	816 403,04 €	1 975 670,09 €	2 131 338,59 €
Totaux	1 285 661,12 €	1 502 150,06 €	734 377,50 €	816 403,04 €	2 020 038,62 €	2 318 553,10 €
Résultat de clôture		216 488,94 €		82 025,54 €		298 514,48 €

CA 2021 Budget EAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		66 095,43 €		126 303,92 €	0,00 €	192 399,35 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	166 290,42 €	171 068,34 €	42 709,81 €	51 127,43 €	209 000,23 €	222 195,77 €
Totaux	166 290,42 €	237 163,77 €	42 709,81 €	177 431,35 €	209 000,23 €	414 595,12 €
Résultat de clôture		70 873,35 €		134 721,54 €		205 594,89 €

BUDGET 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Budget Général	1 381 710.94 €	1 381 710.94 €	1 153 960.00 €	1 153 960.00 €	2 535 670.94 €	2 535 670.94 €
Budget Eau	249 573,35 €	249 573,35 €	189 821.54 €	189 821.54 €	439 394.89 €	439 394.89 €

Dans le cadre du vote du budget et à la demande du Percepteur, une délibération est prise à l'unanimité pour l'inscription de provisions pour créances douteuses d'un montant de 2000€ sur le budget général et d'un montant de 1400€ sur le budget de l'eau.

- Questions diverses

Participation obligatoire de la commune à la mutuelle du personnel

Crèche : sera installée sur le terrain de la cour de l'école.

Local bâtiment Chanoine Arioste : Bruno Savouillan prend le local pour s'installer en tant que fleuriste à compter du 1^{er} juillet. Le local de l'avocat sera vide à compter du 1^{er} mai. Etat des lieux à prévoir fin juin.

Une réunion aura lieu fin avril avec les maires des communes voisines, les médecins et l'ARS pour trouver une solution pour parer au désert médical.

Problème des chiens errants

Séance levée à 19h45

POUR RAPPEL : L'intégralité des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Le Maire,



Michèle MOUTTE